

Pompes MIV ATEX

Sélection



Conformes à la directive ATEX 94/9/CE

La partie hydraulique des pompes MIV des séries 3-5-8-16-18-36-46 utilisées en atmosphère explosible est identique à celle des modèles standards. Elle conserve les mêmes caractéristiques hydrauliques et répond aux conditions de services Ex II 2 G c T4.

Les pompes MIV ATEX conviennent pour véhiculer des liquides non explosibles, clairs ou très légèrement chargés (teneur maximum de particules solides en suspension 50 g/m³) dans les zones ATEX 1 et 2.

La température maximum du liquide pompé ne doit pas dépasser la valeur indiquée dans le tableau ci-dessous pour garantir la température maximum de surface.

La protection contre les élévations de température (manque de liquide ou débit trop faible) est réalisée par un contrôleur de débit réglable, intégré dans le corps de pompe en partie supérieure.

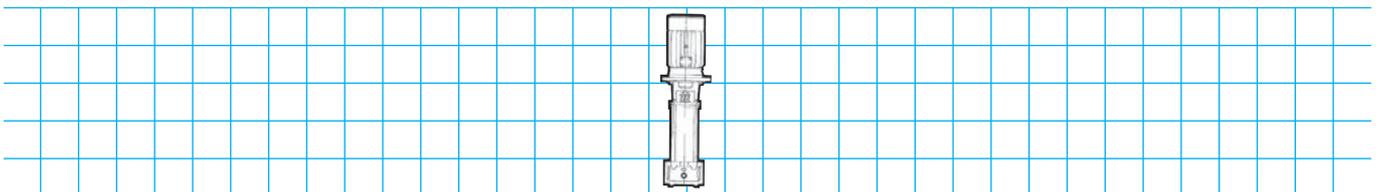
INDUSTRIE



Descriptif des pompes MIV ATEX

Désignations	Commentaires
Moteur	ATEX. Se reporter aux documentations LEROY-SOMER sur les moteurs antidéflagrants, ou sécurité augmentée, pour leur définition et leur encombrement.
Hydraulique	ATEX. (Dossier déposé à l'organisme notifié INERIS). Se reporter au chapitre électropompes MIV pour sa définition et son encombrement.
Contrôleur de débit	ATEX.

Position de montage



Unique possibilité

Pompes MIV ATEX

Sélection

Zone d'utilisation électropompes MIV ATEX en atmosphère explosible Gaz.

	Marquage	Zone d'utilisation
Pompe	CE  II 2 G c T4	1 et 2
	CE  II 2 G EEx d (e) II B T4	1 et 2
Moteur	CE  II 2 G EEx d (e) II C T4	1 et 2
	CE  II 2 G EEx e II T4	1 et 2

Le moteur ATEX T4 répond au marquage suivant :

	Mode de protection moteur	
	"d"	"e"
	Type de moteur LEROY-SOMER	
	FLSD	(F)LSE
Température du fluide véhiculé : < 40 °C	oui	oui
Température du fluide véhiculé : < 60 °C	oui	sur consultation
Température du fluide véhiculé : < 80 °C	oui	
Marquage ATEX	II 2 G	

Nota : Electropompes pour application Poussière ou Gaz et poussière : nous consulter.